



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal de Jussy du 6 octobre 2025

Présents

Exécutif :	MM. Stéphane Hostettler Éric Grand Yves Lüthi	Maire Conseiller administratif Conseiller administratif
Bureau du Conseil :	Mmes Laura Mathil Audrey Pion M. Christophe Mage	Présidente Vice-présidente Secrétaire
Conseillères municipales :	Mmes Dominique Gros, Catalina Kauz, Sophie Letertre, Géraldine Mathieu	
Conseillers municipaux :	MM. Jean-Marie Beaud, Marc Béné, Patrick Bonnefous, Yves Liechti, Josue Mendoza Perez, Pascal Wegmuller	
Excusé-e-s/absent-e-s :	Mme Sabine Chenevard	
Procès-verbaliste :	Mme Emmanuelle Maia	

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2025
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications générales des Conseillers administratifs
4. Rapports des présidents de commissions et de l'Exécutif
 - 4.1 Commission bâtiment & développement du 22.9.2025
 - 4.2 Commission sociale, culture & sport du 16.9.2025
 - 4.3 Commission agriculture & routes du 23.9.2025
5. Projet(s) de délibération, de motion et de résolution
6. Décision(s) de l'ACG du 21.5.2025 et du 25.6.2025
7. Proposition des Conseillers administratifs
8. Propositions individuelles et questions
9. Divers
 - 9.1 Désignation des présidence, vice-présidence et suppléances 2026 du local de vote

La Présidente ouvre la séance à 20h16 en souhaitant la bienvenue à toutes et tous.

Aucune remarque n'étant formulée à propos de l'ordre du jour, celui-ci est considéré comme accepté.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

La Présidente rappelle que les élus reçoivent une notification lorsque des documents sont ajoutés sur CMNet.

M. Christophe Mage ajoute que certaines communications sont de temps en temps envoyées sur le groupe WhatsApp.

La Présidente indique qu'une subvention de Fr. 500.- était prévue sur le budget 2025 pour les Conseillers municipaux souhaitant s'équiper d'un PC portable ou d'une tablette, sur présentation de la facture. Les intéressés voudront bien s'adresser à M. Christophe Mage.

Une séance publique sur le recensement architectural de la commune de Jussy avec les services de l'État se tiendra à la salle des fêtes le jeudi 30.10.2025 à 19h. **La Présidente** encourage les élus à faire de la publicité autour d'eux, afin qu'un maximum d'habitants y assistent.

La formation ACG pour les exécutifs municipaux sur l'aménagement du territoire prévue le 15.10.2025 de 18h à 21h a été repoussée à janvier 2026. La nouvelle date sera confirmée ultérieurement.

3. Communications générales des Conseillers administratifs

M. Stéphane Hostettler présente la brochure éditée par l'administration et destinée aux nouveaux habitants. Ils y trouveront des informations essentielles sur la vie villageoise ainsi que des liens utiles, notamment le site internet de la commune ou l'application CommuneApp. Au travers de cette action, la commune souhaiterait aussi renforcer le contrôle de l'inscription des nouveaux habitants pour les résidences principales, l'objectif étant de s'assurer que les résidents de Jussy soient bien enregistrés comme tels, et non en résidence secondaire.

Le rapport d'activités 2024 de l'association Koala, dont Jussy est membre, est à disposition sur demande en format .pdf auprès de M. Christophe Mage. Koala gère les accueillantes familiales de jour (AFJ) pour la région Arve et Lac, soit des Trois-Chêne jusqu'à Hermance.

L'entomologiste qui travaille sur mandat de l'OCAN, Mme Julie Manzinalli, a informé la commune du premier signalement de moustique tigre (*Aedes albopictus*) à Jussy. La zone de lutte contre cette espèce figure sur la carte éditée par le canton :

<https://sitg.ge.ch/donnees/ffp-zones-lutte-mt>

S'agissant du premier signalement, aucun traitement n'est recommandé pour l'année en cours. En revanche, il est important de mettre en place une sensibilisation des habitants et de prévoir les mesures de lutte pour la saison prochaine sur le domaine communal avec le service technique. Pour mémoire, M. Eddy Piagentini a suivi une formation pour la lutte contre le moustique tigre. Une campagne de sensibilisation débutera dans les prochains tous-ménages.

M. Stéphane Hostettler présente la dernière statistique de Trois-Chêne Emploi, qui présente un total de 9 consultations jusqu'à fin septembre. Le nombre de personnes concernées sera demandé à Trois-Chêne Emploi.

Des discussions seront menées avec les autorités de Meinier, Gy et Presinge afin d'analyser l'intérêt de placer La P'tite Cabane sous l'égide du GIPE en vue de pérenniser l'avenir du

jardin d'enfants. Actuellement, la direction de la crèche et du jardin d'enfants est la même. Mme Corinne Gicquel, directrice du GIPE et du jardin d'enfants de Jussy-Meinier, trouverait idéal de regrouper ces deux structures dans le fonctionnement du GIPE. Cette idée permettrait d'élargir la fréquentation du jardin d'enfants aux petits de Gy et de Presinge et de le dynamiser. Tout comme pour le GIPE, chaque commune réserveraient un nombre de places défini. Bien entendu, ce projet devra encore être analysé financièrement et, surtout, faire l'unanimité politiquement parlant. **M. Stéphane Hostettler** prendra contact avec ses homologues de Meinier, Gy et Presinge.

Mme Catalina Kauz demande si l'horaire du jardin d'enfants serait comme la crèche.

M. Stéphane Hostettler explique que le jardin d'enfants fermerait à 16h. Au-delà de cet horaire, La P'tite Cabane serait considérée comme une crèche. Les enfants peuvent désormais prendre le repas de midi sur place, mais le jardin d'enfants ferme à 13h. Pour les accueillir jusqu'à 16h, la commune devra créer une salle de sieste. Ce projet de transformation sera abandonné dans le cas où les autres communes refusaient l'intégration de La P'tite Cabane au sein du GIPE.

Mme Catalina Kauz pense intéressant de sonder aussi l'intérêt des parents pour cet accueil.

M. Stéphane Hostettler répond que le jardin d'enfants et la crèche feront un sondage auprès des parents, y compris ceux en liste d'attente.

M. Éric Grand annonce les dernières demandes d'autorisation de construire (préavis communaux).

- DD/339630/1 : Rénovation d'une habitation, remplacement des fenêtres, installation d'une pompe à chaleur air-eau, route de Monniaz 107. *Le Conseil administratif a décidé de ne pas donner de réponse mais d'écrire un courrier pour préciser que la commune ne donne pas d'avis pour une construction réalisée dans le passé sans autorisation.*

- DD/340827/1 : Installation d'une pompe à chaleur air/eau, route des Beillans 29. *Le Conseil administratif a demandé une correction du projet sous la forme d'une demande complémentaire pour l'intégration d'un amortisseur de bruit et un caisson.*

- DD/325910/1 : Prolongation des murs entre les lignes de tir, recours de M. Robert Raymond. *Le Conseil administratif a écrit un courrier au tribunal administratif pour soutenir le projet des carabiniers de Jussy et la continuation de l'assainissement du stand de tir.*

M. Patrick Bonnefous demande si le Conseil administratif étudie quand même les demandes d'autorisation relatives à des constructions illicites.

M. Éric Grand répond par l'affirmative. Là, il s'agit de travaux qui avaient déjà été réalisés.

M. Pascal Wegmuller pense que, dans certains cas, il vaut la peine que la commune rende un préavis négatif.

M. Éric Grand rappelle que par principe, la commune ne rend pas de préavis sur des mises en conformité demandées par l'État.

M. Éric Grand rappelle que Mme Valentina Hemmeler Maïga, directrice générale de l'OCAN, avait en son temps demandé à la Fondation Clair-Vivre d'accueillir une école en forêt dans la forêt du Cerf-feuillu. Une fois par année, les voltigeurs élaguaient les branches mortes. Le président de Clair-Vivre a demandé un soutien à la commune, car Clair-Vivre a dû procéder à ses frais à une sécurisation de la forêt ; le coût de cette intervention s'élève à Fr. 3'200.-, soit une charge non négligeable pour les comptes de la fondation. La commune a proposé son aide pour une médiation avec l'OCAN afin de convaincre l'office de reprendre à sa charge l'entretien de la forêt derrière les bâtiments de Clair-Vivre. Un rendez-vous sera pris avec Mme Valentina Hemmeler Maïga et M. Patrik Fouvy afin de trouver un terrain d'entente.

Par contre, le Conseil administratif n'est pas entré en matière concernant cette facture,

estimant que la commune prend déjà à sa charge les tontes de la parcelle et la taille de la haie, soit un coût entre Fr. 1'500.- et Fr. 2'000.- par intervention du service technique. De plus, le nouveau garde de l'environnement estime que le piétinement empêche la sous-végétation de se développer et fait mourir les arbres. Une corde a été installée pour limiter l'accès à certains secteurs de cette partie du bois.

Les autorités ont été récemment interpellées par une habitante après que son fils s'est cassé le poignet en jouant sur un des engins de la place de jeux des Prés-Seigneur. La commune lui a répondu que les installations font l'objet de contrôles réguliers plusieurs fois par année. Un rapport est édité à chaque fois, avec les mesures d'entretien à effectuer. Concernant les sols, ils sont aux normes. Des tests d'élasticité (HIC et HCC) avaient été effectués à différentes hauteurs en septembre 2024 ; les tests à 2,85 m étaient satisfaisants.

M. Pascal Wegmuller rappelle que le sol avait été changé.

La Présidente explique qu'il y a eu deux incidents en peu de temps.

Le Conseil administratif rappelle qu'il est de la responsabilité des parents d'accompagner et de surveiller les enfants sur les places de jeux, comme indiqué sur le panneau.

M. Éric Grand indique qu'une demande d'occupation du domaine public est parvenue à la commune via le compte de l'Office de la Douane concernant les travaux d'installation d'une caméra de surveillance de la circulation à la hauteur du 98-100, route de Juvigny. Le mât et le coffre électrique seront installés sur le domaine public communal (banquette herbeuse). Cette caméra permettra éventuellement de surveiller les incivilités aux abords de la déchetterie voisine. Le Conseil administratif a donné son accord.

M. Yves Lüthi annonce qu'il a été demandé à la brigade routière d'effectuer des contrôles de vitesse aux routes de Bellebouche, Jussy, Monniaz et La Renfile. Pour cette dernière, un contrôle spécifique pour les passages de nuit a été sollicité. De plus, lors de la commission sécurité, jeudi prochain, la question de la sécurité villageoise sera abordée. Les communes voisines se sont mobilisées pour répondre à l'augmentation des agressions. Un habitant a interpellé les autorités communales pour réclamer davantage de sécurité.

Le mandat avec la police municipale intercommunale gérée par la commune de Collonge-Bellerive prévoit un 40 % (0,4 EPT) pour Jussy. Ce taux représente 16 heures par semaine, mais avec l'important absentéisme subi par le poste de Vésenaz, la commune n'y est pas. La convention prévoit que dans le cas où l'effectif disponible serait inférieur à l'effectif de base prévu, les prestations aux communes pourraient être diminuées au prorata de la répartition initiale. Cela n'arrange pas les autorités, qui cherchent justement à augmenter la sécurité. La commune reçoit périodiquement un rapport d'activités listant les événements traités par les APM. Elle demandera à recevoir aussi le planning des patrouilles afin de pouvoir juger à quel niveau se situe la présence des APM sur le territoire communal.

Contrairement à ce que pensait la commission agriculture, le compacteur n'est pas arrivé à saturation, mais mal utilisé. Car les habitants ne plient pas les cartons avant de les jeter, ce qui crée des bourrages. Les habitants seront sensibilisés au bon usage du compacteur dans le prochain tous-ménages. Lors d'utilisation anormale, surtout les week-ends, les images de vidéosurveillance sont visionnées en vue de contrôler que des entreprises ne viennent pas décharger des cartons en masse, et que le compacteur est bien utilisé par des Jusserands.

M. Yves Lüthi explique que des vols de drones sont prévus ces prochains jours aux postes-frontière et au giratoire de Sionnet. Cette information a été annoncée sur le site internet et l'application CommuneApp. L'objectif de cette étude est de comprendre d'où vient le trafic de transit, et où il va. Elle permettra de compléter celle réalisée par l'OCT sur la base des données TomTom.

M. Éric Grand ajoute qu'en 2005, lors de la consultation internationale dans le cadre de la construction de la 2x2 voies du plat de St-Cergues, les rapports du canton et de la Confédération prévoyaient une compression certaine du trafic sur la région, due à concurrence des routes et qu'il faudrait absolument faire un rapport a posteriori. Or ce

rapport n'a jamais été fait par l'État. La commune trouve intéressant de confirmer, via cette étude, les conclusions du rapport d'Espoo. Cela permettra d'ouvrir la discussion avec le département qui a officiellement dit qu'il ne souhaitait pas réduire le trafic de transit à Jussy. Le Conseil administratif souhaiterait que le Conseiller d'État se positionne officiellement grâce à cette étude.

M. Éric Grand pense qu'un pourcentage élevé de véhicules partent sur la route de Thonon. Et une partie du trafic traversant Jussy depuis les douanes de Monniaz ou de La Renfile rejoint cet axe primaire. Si cette hypothèse se confirme, la commune aura peut-être un bras de levier lors des discussions avec les autorités cantonales, voire fédérales, pour exiger le report du trafic en amont de la Suisse. La France avait un projet de liaison entre la route de Thonon et Machilly, qui a été abandonné. De plus, selon les informations obtenues par **M. Éric Grand**, tant le PDCn que le PDCom sont contraignants. L'État est donc obligé de respecter les PDCom. Pour Jussy, cela signifie que l'État désobéit à la hiérarchie des routes.

M. Pascal Wegmuller voudrait savoir ce qu'il en est du projet d'autoroute Machilly-Thonon.

M. Éric Grand répond que la commune avait été très active pour défendre ses intérêts et faire part de ses inquiétudes lors de la convention d'Espoo 2018. Il avait été convenu entre la France et la Suisse que l'exploitant ferait une enquête sur la compression du trafic. Celle-ci est en consultation dans les communes françaises limitrophes, l'État de Genève et la Confédération. Les communes frontalières suisses n'étaient pas invitées à faire des remarques dans le cadre de cette première consultation. Le Conseil administratif a protesté auprès de M. Pierre Maudet. Un autre groupe de travail, auquel la commune n'a pas été associée non plus, s'occupe des douanes. Les autorités communales n'ont pas leur mot à dire sur l'aménagement de leur territoire par l'OCT.

M. Patrick Bonnefous voudrait connaître les motifs invoqués et les propositions de la commune en termes de réduction de trafic.

M. Éric Grand rappelle qu'une résolution avait été votée à l'unanimité par le Conseil municipal en 2024, appelant à l'instauration d'horaires de passage afin de réduire le trafic de transit à Jussy et le concentrer sur les pénétrantes. De plus, le Conseil d'État a approuvé les 100 premières mesures de la LMCE. Cette loi définit aussi les catégories de routes, les pénétrantes, l'organisation du trafic (axes primaires, secondaires et tertiaires). Jussy ne veut plus être la desserte des axes primaires comme la route de Thonon et l'autoroute Blanche. C'est au canton de fluidifier les axes primaires. Or il construit des pistes cyclables au lieu de passages sous voie, par exemple sous des giratoires. La commune n'a pas à décharger ces axes primaires.

M. Patrick Bonnefous relève que la commune s'oppose, mais ne fait pas beaucoup de propositions.

M. Éric Grand répond que l'objectif est de promouvoir le poumon vert de la région, le bien-être dans la commune et de protéger la population. Car la future autoroute déversera entre 10'000 et 20'000 véhicules par jour à partir de 2028 ou 2029. Cette préoccupation doit être rapportée au Conseil d'État et à la Confédération.

Quid des impacts du nouveau P+R de Machilly ? demande encore **M. Patrick Bonnefous**.

M. Yves Lüthi indique que ce grand parking, destiné au covoiturage, est déjà plein.

M. Éric Grand ajoute qu'il n'y a plus ni trains ni transports publics dès 20h, à Machilly.

4. Rapports des présidents de commissions et de l'Exécutif

4.1 Commission bâtiments & développement du 22.9.2025

M. Pascal Wegmuller évoque les points à l'ordre du jour de la dernière séance de la commission, qui était présidée par M. Marc Béné en son absence.

- Route de Juvigny 2 : le projet avance, et la demande d'autorisation complémentaire

devrait être déposée prochainement. Un rendez-vous était prévu avec le SMS le 30.9.2025 afin de finaliser quelques détails de construction. Les relevés techniques ont été effectués.

M. Éric Grand remercie M. Marc Béné et Mme Dominique Gros de l'avoir accompagné à ce rendez-vous en vue de trouver une convention sur les détails de construction. Une fois que le PV, qui est en cours de rédaction, aura été accepté par le SMS, il servira de base de travail pour la commune.

– Extension de la salle des fêtes et de la caserne des pompiers : **M. Pascal Wegmuller** indique que des séances ont eu lieu avec les utilisateurs et les responsables de cuisine. Le personnel communal sera également consulté. Puis une synthèse sera rédigée sur toutes les demandes particulières, idées ou autres. Ces consultations, intéressantes et constructives, ont été très bien reçues. La commission souhaiterait que la faisabilité d'un parking souterrain dans le terrain situé à l'arrière du bâtiment soit étudiée, afin de ne pas se bloquer des possibilités futures. Une étude complémentaire sera réalisée.

Mme Catalina Kauz indique que cette possibilité avait déjà été évoquée en 2012, mais le budget était énorme (Fr. 40'000.- par place de stationnement). L'administration doit avoir les documents dans ses archives.

M. Pascal Wegmuller trouverait intelligent de prévoir des liaisons ou préliaisons afin de ne pas péjorer la construction future d'un parking souterrain. La décision sera prise par le Conseil municipal en fonction des éléments techniques et financiers.

M. Éric Grand félicite la commission pour cette très bonne idée.

– La P'tite Cabane : le projet de réaménagement a été présenté à la commission (création d'une salle de repos, d'un bureau et d'un sas extérieur). Le budget estimatif s'élève à Fr. 300'000.-. La commission continuera à travailler sur ce projet, notamment sur la production de chaleur de ce complexe, en parallèle aux discussions qui seront menées par M. Stéphane Hostettler concernant l'intégration du jardin d'enfants au sein du GIPE (cf. point 3).

– Projet de budget 2026 : la commission a évoqué différents projets, comme la réfection du carnotzet, le mobilier du parascolaire, la surveillance de la consommation de mazout, etc.

Prochaine séance : le 27.10.2025 à 19h.

4.2 Commission sociale, culture & sport du 16.9.2025

Mme Catalina Kauz évoque les points abordés lors de la dernière séance de la commission.

– Invitée : Mme Gusset, en fonction depuis début 2022, mutualise son rôle entre les communes de Meinier, Gy et Jussy pour répondre au besoin de représentation professionnelle en aide sociale, surtout avec la nouvelle loi (LASLP). Elle consacre 10 % de son temps à Jussy et Gy pour cibler l'information, orienter les bénéficiaires vers les aides sociales et suivre les cas individuellement. Basée dans un centre intergénérationnel, elle gère également des projets et collabore avec diverses associations. Elle constate l'isolement des seniors à Jussy face aux démarches administratives et envisage des ateliers pour eux, comme ceux déjà lancés à Gy et Meinier. Des partenariats avec des organisations locales traitent des problèmes de désendettement rencontrés par toutes les générations. Bien que l'allocation de temps pour Jussy soit suffisante pour l'instant, la croissance de la population vieillissante nécessite de réfléchir à des solutions de logement intergénérationnelles. Des suggestions ont été émises pour améliorer la clarté des informations sur les aides disponibles sur le site internet.

– Débriefing 1^{er} août 2025 : Les participants ont globalement trouvé la marche agréable, mais trop longue. Il est suggéré de prévoir une alternative plus courte pour le parcours, à l'avenir, et d'organiser l'apéritif à la salle des fêtes. Déception à propos de l'animation du soir, il est souligné des soucis de sonorisation, rendant les intervenants inaudibles. M. Stéphane Hostettler indique que la commune a exprimé son insatisfaction à Lumen au sujet de l'animation proposée. Il est noté que l'emplacement de l'apéritif du soir était isolé

de l'événement principal. Le repas était très bon, mais on déplore le manque de pâtisseries. Discussion sur l'ajout de glaces ; il est proposé de faire appel à un glacier local en complément. Le groupe de musique pour la prochaine édition a déjà été réservé.

- Débriefing – Sortie des jeunes – 12-17 ans – 23 août 2025 : La sortie des jeunes a été réussie avec 37 participants et une ambiance agréable. L'année prochaine, elle aura lieu à Europa-Park.

- Promotions citoyennes – 10 octobre 2025 : Les invitations pour les promotions citoyennes le 10 octobre 2025 ont été envoyées aux 14 jeunes. Peu d'intérêt est remarqué. Il est proposé une alternative si le nombre est insuffisant, une invitation pour un repas avec la commission à une autre date.

- Repas des aînés le mardi 25 novembre sur le thème Andalousia : Préparation de la salle le 24 novembre. Groupe de Flamenco, en attente d'une proposition de repas de M. Serge Dubrit. Sangria pour l'apéritif, quelques tapas également. Décoration à réfléchir.

- Fenêtre de l'avent (1^{er} décembre) : la commission prévoit de décorer la fenêtre de l'avent de la Mairie le 1^{er} décembre, comme chaque année. Un appel à la participation sera lancé prochainement aux habitants via le Jusserand. Étant donné que cela représente un coût pour les participants, il est décidé d'accorder une contribution de Fr. 100.-.

- Noël communal (16 décembre) : chorale des enfants, cette année. Organisation du marché de Noël à planifier, à publier dans le Jusserand d'octobre. Traîneau à réserver, éclairage autour du temple à revoir et à améliorer. Boissons : vin chaud et chocolat chaud, abandon du thé et remplacement par du jus de pommes chaud. Préparation des sachets le lundi 15 décembre par les membres de la commission.

- Budget 2026 : La commission passe en revue le projet de budget travaillé par le Conseiller administratif et la Présidente. Toutes les demandes seront revues par les Conseillers administratifs et proposées à la commission des finances le 3 novembre.

- Divers :

Maintien du cabinet médical de Jussy : Les médecins actuellement locataires ont annoncé la résiliation de leur bail pour mars 2026. Les médecins souhaitent réduire leurs charges, notamment parce qu'une pièce n'est pas utilisable en raison de sa configuration (à proximité de la terrasse du restaurant). La commission est invitée à se prononcer sur la nécessité de maintenir le cabinet médical, sachant que la maison de santé de Meinier poursuit son développement, ainsi qu'à Vésenaz. Pas de logement disponible à l'étage, actuellement. La commission ne juge pas pertinent le maintien d'un cabinet médical.

Soirée karaoké le 6 décembre 2025 : Demande sera faite au cartel des sociétés pour la tenue de la buvette.

Service bénévoles Jussy : Ce point sera évoqué lors de la prochaine séance.

Dates des manifestations 2026 transmises aux membres de la commission.

Miniville pour les enfants de 1 à 6 ans : À Gy le 22 et 23 novembre.

Prochaine séance : le 14.10.2025.

M. Stéphane Hostettler précise que les médecins se plaignent de la proximité du restaurant (secret médical et fumée de cigarette) et du coût du loyer, puisqu'ils ne peuvent utiliser une pièce. La commission réfléchit à la création d'un service de bénévoles, notamment pour emmener les aînés à leurs consultations. De plus, Meinier et Vésenaz se développent beaucoup en termes de prestations médicales. Ces différents éléments ont amené la commission à conclure que ce cabinet n'était pas indispensable, à Jussy.

M. Patrick Bonnefous demande si les médecins ont tenté une négociation ou résilié directement le bail.

M. Christophe Mage répond qu'ils ont d'abord résilié le bail, puis tenté de négocier.

M. Pascal Wegmuller rappelle que la Fondation pour le logement de Jussy, propriétaire, avait remis à neuf et réaménagé ces locaux en 2014. Les locataires ont sollicité une réduction de loyer en 2022, qui leur avait été accordée. Suite à cette résiliation de bail, la régie a rencontré les intéressés ; ils se sont plaints de la proximité avec la terrasse du restaurant, la salle qu'ils ne peuvent utiliser, à l'arrière, à cause des fumeurs, les places de stationnement souvent squattées.

M. Éric Grand ajoute que le Conseil administratif s'est posé la question de l'intérêt de garder ce cabinet médical à Jussy, question qui a été relayée à la commission sociale. Il faut rappeler que le contrat de bail relève du domaine privé. Le Conseil administratif et la commission ont défini qu'au vu du nombre de cabinets médicaux et offres de mobilité qui se déplient aux alentours, maintenir ce cabinet n'était plus forcément nécessaire. Dans le cas contraire, la commune aurait trouvé un autre lieu, l'actuel n'étant plus compatible avec cette activité.

4.3 Commission agriculture & routes du 23.9.2025

M. Jean-Marie Beaud indique que la commission a validé le rapport de la commission agricole de la précédente législature avant de traiter les dossiers suivants :

- Routes : Un petit travail de réfection est nécessaire sur la route des Etolles, dont le coût sera inscrit au projet de budget 2026. La réfection de la route des Grands-Bois sera réalisée sur le budget 2025 (le tronçon exact sera déterminé en fonction des coûts, car le parking est encore en assez bon état).
- Budget 2026 : La commission a passé en revue le projet de budget.
- Stationnement à Lullier : Un message est paru dans le Jusserand concernant l'interdiction de stationnement.
- Compacteur à carton : Cf. point 3.
- Déneigement : La commission a évoqué les contrats de déneigement pour 2025-2026. L'acquisition d'une nouvelle saleuse sera inscrite au budget, l'actuelle étant trop ancienne.
- Étude des flux de circulation par des drones : Cf. point 3.

La prochaine séance, fixée au 7.10.2025, a été annulée.

M. Yves Lüthi précise que la commission a évoqué la mise en place des panneaux, mais aussi le stationnement lié au futur chantier au bas de Lullier. Les architectes seront contactés en vue de voir si les véhicules pourraient se garer sur leur parcelle. Il n'y a pas d'indication particulière sur l'installation de chantier.

M. Patrick Bonnefous souhaiterait un complément d'information concernant le déneigement.

M. Yves Lüthi répond qu'il s'agit d'un forfait, auquel s'ajoutent les heures facturées. C'est le château du Crest qui s'occupe du déneigement avec la lame à neige de la commune qui, de son côté, s'occupe du salage. La commune ne déneige plus la route cantonale.

M. Jean-Marie Beaud ajoute que la commission a également évoqué les drainages agricoles. Le diamètre de la canalisation située au bas de Lullier est insuffisant et engendre des problèmes de surcharges.

En conclusion à ce point, **M. Christophe Mage** affiche le planning des prochaines séances.

5. Projet(s) de délibérations, de motions et de résolutions

Néant.

6. Décision(s) de l'ACG

La Présidente annonce l'entrée en force, le 22.9.2025, de la décision de l'AG de l'ACG relative à l'attribution, par le FI, d'une participation financière de Fr. 70'000.- pour le projet

« Rendez-vous citoyens » en 2026.

7. Proposition des Conseillers administratifs

Néant.

8. Propositions individuelles et questions

Néant.

9. Divers

M. Éric Grand annonce que le Conseil d'État a déposé un projet de loi (PL 13663) relatif à la répartition du financement de la péréquation financière intercommunale (LRPFI). Le canton a décidé de faire participer les communes à la péréquation intercommunale, soit environ 108 mios sur le budget 2026. Le montant à charge des communes augmentera jusqu'à environ 180 mios. Pour Jussy, cela représenterait Fr. 350'000.- de charges supplémentaires. Le PL 13663 a été déposé sans que le Conseil d'État consulte l'ACG. Et l'ACG a décidé à l'unanimité de ne pas entrer en matière. Si le Grand Conseil accepte ce PL, l'ACG ira au référendum. Le budget de l'État présente un déficit de 480 mios qui inclut déjà ce PL.

9.1 Désignation des présidence, vice-présidence et suppléances 2026 du local de vote

La Présidente lance l'appel à candidatures pour le local de vote 2026. Se présentent (ou représentent) :

Présidence : M. Jean-Marie Beaud.

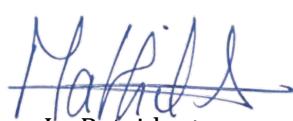
Suppléance présidence : Mme Catalina Kauz.

Vice-présidence : Mme Audrey Pion.

Suppléance vice-présidence : Mme Sabine Chenevard.

Les précités sont élus en bloc par acclamations.

Date du prochain Conseil municipal : 10 novembre 2025 à 20h.



La Présidente :
Laura Mathil



La Vice-présidente :
Audrey Pion



Le Secrétaire :
Christophe Mage

Séance levée à : 21h49.

Annexe : aucune